

LA PLATEFORME RÉGIONALE DU FONDS TERRITORIAL RÉSILIENCE EST EN LIGNE

32 millions d'euros d'aides pour les petites entreprises ligériennes non éligibles au Fonds de solidarité national.

La communauté de communes LBN s'est montré solidaire de la Région Pays de la Loire sur la mise en œuvre d'un fonds territorial Résilience, destiné aux entreprises du territoire. Le montant de la contribution s'élève à 2 euros par habitant, soit 36 900 euros.

Un fonds dédié aux petites entreprises

"Le Fonds territorial Résilience" est donc accessible depuis le 27 avril 2020, à partir de la plateforme : www.resilience-paysdelaloire.fr

Doté de 32 millions d'euros, il s'adresse aux entreprises de 1 à 10 salariés - dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur ou égal à 1 million d'euros - et qui n'auraient pas été éligibles au "Fonds de solidarité national", pour lequel la Région contribue déjà à hauteur de 25 millions d'euros.


L'objectif est de ne laisser aucune entreprise seule face à ses difficultés.

Comment déposer son dossier

Les entreprises peuvent déposer directement leur demande d'aide sur le site dédié <http://www.resilience-paysdelaloire.fr> en attestant sur l'honneur leur inéligibilité au Fonds de Solidarité national et leurs difficultés économiques liées à la crise du COVID19.

L'aide prend la forme d'une avance remboursable (sans condition bancaire et avec un différé d'un an, voire au-delà en cas de difficultés), destinée à aider les entreprises à financer leur trésorerie, et son montant est fonction du chiffre d'affaires :

- 3 500 € pour les entreprises réalisant moins de 50 000 € de chiffre d'affaires annuel,
- 6 500 € pour les entreprises réalisant entre 50 000 et 100 000 € de chiffre d'affaires annuel,
- 10 000 € au-delà de 100 000 € de chiffre d'affaires annuel.

 [Rendez-vous sur le site pour en savoir plus sur les modalités de dépôt de votre dossier.](#)